

CMCAS BAYONNE



Ball Trap

43^{ème} Challenge 'Marcel Paul'

**Les vendredi 10 et samedi 11 mai 2024
A Biscarrosse (40)**

EPREUVES:

- 3 Fosses : Universelle, DTL, Américaine
- 3 Compak Sporting

Organisation : CMCAS de BAYONNE

Date limite de réception des dossiers complets à la CMCAS de BAYONNE le :

22 mars 2024

INSCRIPTION :

Les dossiers sont disponibles dans vos CMCAS, SLV et auprès de vos responsables de sections.

REGLEMENT GENERAL

Cette épreuve est ouverte aux bénéficiaires des activités sociales :

- à toutes les personnes **ouvrants droits** en activité de service ou en inactivité et autres pensionnés de tous ordres de la branche des industries électrique et gazière (médecins-conseils, médecins du travail et des centres de santé de la CCAS, personnel employé par la CCAS ou les CMCAS en contrat à durée indéterminé qui leur ouvre droit aux activités sociales et en contrat à durée déterminée dans la limite de la réglementation, personnes à contrat précaire travaillant dans les établissements des IEG)
- Aux **ayants droits** : conjoints et enfants de 12 ans à moins de 26 ans non mariés et à la charge des parents (ou atteignant leurs 26 ans en cours de saison ou se mariant dans l'année jusqu'à l'épreuve).

Important

Chaque concurrent devra être en bonne santé. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique immédiate ou future d'un concurrent ainsi que tout vol pouvant survenir avant, pendant, et après la compétition.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement : Les non licenciés, sur présentation d'un permis de chasser à jour pourront tirer en prenant une assurance journalière délivrée par le club (6 € la journée), Les personnes non licenciées et sans permis de chasser ne peuvent bénéficier que d'une assurance journalière à 6 € avec un maximum de 2 journées.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits sous couvert et au titre de leur CMCAS qui les fera parvenir à :

CMCAS de BAYONNE
Immeuble Toki Lana
7 Chemin de la Marouette
64100 BAYONNE
Tél : 05 59 72 88 00

Interlocuteur : Yves LABATUT
Tel : 06 88 90 18 54 – Courriel : yves.labatut@orange.fr

Pour pouvoir participer, **tous les sportifs ou sportives doivent envoyer leur dossier complet à leur CMCAS d'appartenance, avec leur règlement.**

Chaque CMCAS doit faire parvenir à la CMCAS de Bayonne avant le vendredi 22 mars 2024, date limite de réception, les documents suivants :

- Le bulletin d'engagement ci-joint
- Le bulletin d'inscription ci-joint
- Autorisation parentale pour les enfants mineurs (à partir de 12 ans),
- Chèque du montant total des participations financières à l'ordre de la CMCAS de Bayonne

**En l'absence de l'envoi d'un de ces documents, les concurrent(e)s ne seront pas inscrits et ne pourront prétendre venir à l'épreuve.
Seuls les dossiers reçus complets et validés par la CMCAS seront enregistrés.**

PARTICIPATION FINANCIERE (tarif de base)

Prestations	Tarif par tireur	Tarif par accompagnateur	Enfants	6 à 12 ans	
Le tir de 150 plateaux. Repas du midi le vendredi et le samedi. Repas champêtre du samedi soir	125	75		50	

A noter :

- La participation financière est un droit d'inscription. Les tarifs indiqués représentent le coût réel. Les tarifs ne seront pas réexaminés quel que soit le jour d'arrivée, de départ et des prestations utilisées.

ATTENTION : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait ou de désistement sans motif impératif et justifié.

ACCUEIL

Accueil des participants le jeudi 9 mai à partir de 9 heures 30 :
Sur le stand de tir du :

BTC Biscarrossais
6600 route de Bordeaux
40600 BISCARROSSE
Tel : 06 81 18 83 89

Les sportifs et sportives devront présenter une pièce d'identité, la licence ou une attestation d'assurance à prendre sur place et un justificatif d'appartenance à la CMCAS. Ceux qui n'auront pas ces documents ne pourront participer.

PROGRAMME

Ce programme est donné à titre indicatif, des modifications peuvent y être apportées pour faciliter l'organisation de cette rencontre.

Jeudi 9 mai 2024

De 9h30 à 19h00 : accueil des participants au stand de tir du BTC Biscarrossais
Possibilité tir d'entraînement à la charge des tireurs au prix de 6 €
Restauration rapide le midi sur le stand (15 €) sur inscription à la charge des participants.

17h30 : Réunion technique au stand

18h30 : Cocktail de bienvenue sur le stand offert par le Club

Vendredi 10 mai 2024

9h00 : Début de la compétition, tir de 100 plateaux

Déjeuner sur le stand de tir

18h00 : Fin de la 1^o journée

Samedi 11 mai 2024

9h00 : Début des tirs des 50 derniers plateaux

Déjeuner sur le stand de tir

16h30 : Remise des récompenses sur le stand du BTC

20 h 00 : Apéritif offert par la CMCAS Bayonne + Dîner champêtre organisé par la section Ball Trap de la CMCAS de Bayonne au stand de tir

DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Tir de 150 plateaux en Fosse ou Compak Sporting

INFORMATIONS :

- Les planches seront fournies le jeudi sur le stand lors de l'accueil administratif.
- Six pas de tir seront mis à disposition, 3 Fosses, 3 Compak Sporting
- Les horaires de passage de chaque tireur seront communiqués à chaque responsable d'équipe.
- Les tireurs devront être présents **10mn avant l'heure indiquée**.
- Les dossards seront remis au capitaine de l'équipe le jeudi à l'accueil administratif.

Le port de lunettes, de vue ou autre, est obligatoire à la fosse et au Compak Sporting

CARTOUCHES :

Les cartouches sont à la charge des participants. Pour toutes les disciplines cartouches de 28 gr. Des cartouches Rio 28 g en 7 ½ et 8 seront en vente sur le stand (75 € le carton). Si vous êtes intéressé par de grosses quantités, merci de le préciser sur le bulletin d'inscription

ARBITRAGE :

Arbitres et marqueurs :

Les tireurs des postes 1/3/5 feront office d'arbitre et de marqueurs. L'arbitre récupère la planche à arbitrer, fait respecter l'horaire de tir, fait l'appel des tireurs, statue sur les incidents de tir, la sécurité au tir, le "fair-play" et contrôle les résultats. Il veille à l'application du règlement et annonce les plateaux manqués. Il ramène les planches à l'accueil Les marqueurs assurent la marque. Ils notent les résultats qu'ils voient, l'arbitre de tir statuera en cas de différent sur les résultats. Tout refus de marquer sera sanctionné de 3 zéros.

JURY :

Il est composé d'un responsable de la CMCAS organisatrice, et de deux représentants de CMCAS, ses décisions sont sans appel et exécutoires immédiatement

RECLAMATIONS :

Elles seront portées par écrit à l'organisation pour être débattues devant le jury, maximum 20 minutes après l'affichage des résultats. Elles seront accompagnées d'un chèque de 30 € qui sera restitué si le jury statue en faveur du plaignant.

BARRAGES : FOSSE et COMPAK SPORTING

• INDIVIDUEL

Uniquement pour la 1^{ère} place au scratch et pour les trois premières places dans les catégories d'une même discipline. Ils se feront sur 25 plateaux.

En cas de nouvelle égalité : au premier plateau manqué sur un même nombre de pigeons tirés.

• EQUIPE

Sur 25 plateaux, planche formée des 3 premiers (*) tireurs de chaque équipe.

(*) si 2 équipes à égalité : 3 tireurs = planche de 6 tireurs

3 équipes à égalité : 2 tireurs

CLASSEMENTS

Trophée « Marcel PAUL »

Le trophée sera attribué à l'équipe de CMCAS représentée dans chaque discipline et ayant obtenu par addition des scores des 4 meilleurs tireurs, le meilleur résultat.

En équipe

Fosse : L'équipe se compose d'au moins trois tireurs

Compak Sporting : L'équipe se compose d'au moins trois tireurs

En individuel

Tous les concurrents sont considérés comme "individuel".

Catégories

Dames : une seule catégorie par discipline

Hommes

Jeunes de 12 ans (âge minimum) à 19 ans

Hommes 20 ans à 54 ans

Seniors 55 ans à 64 ans

Vétérans 65 ans à 72 ans

Master après 72 ans

Chaque tireur ne pourra s'engager que dans une discipline.

Scratch Fosse

Il regroupe tous les tireurs sans distinction de catégorie : la 1^{ère} place

Scratch Compak Sporting

Il regroupe tous les tireurs sans distinction de catégorie : la 1^{ère} place

SERIE et CATEGORIE

Les trois premiers de chaque catégorie dans chaque discipline

Sont exclus de ces classements les tireurs déjà récompensés au titre des classements généraux.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS ET
CHEQUES DES CMCAS :
LE 22 MARS 2024**

Pour tout autre renseignement, **contactez Yves LABATUT**
TEL : 06 88 90 18 54 ou par courriel : yves.labatut@orange.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

CMCAS de :

Date et heure d'arrivée : Nombre de personnes :

	Montant	Nombre	S/Total
Forfait tireur (tout inclus)	125.00 €		
Accompagnateur (trice) + de 16 ans Déjeunant sur le stand (vendredi et samedi) + repas festif	75.00€		
Forfait tireur cadet (te) ≤ 16 ans Déjeuners sur stand offert + repas festif	80.00€		
Accompagnateur (trice) ≤ 16 ans déjeunant sur le stand + repas festif	50.00€		
Repas festif du samedi soir	35.00€		
Montant à régler avec l'inscription		TOTAL	
		Nombre	
Repas du jeudi midi (à régler sur place) N'oubliez pas de renseigner la case c'est important pour la commande auprès du traiteur.	15.00€		

Chèque à l'ordre de **CMCAS BAYONNE** à joindre au questionnaire et à envoyer à :
CMCAS BAYONNE 7 Chemin de la Marouette, Immeuble Toki Lana 64100 BAYONNE

OBSERVATIONS :

.....

Le :

NOM du responsable :

Signature :